**REGLEMENT CRITERIUM FEDERAL**

**ECHELON DEPARTEMENTAL**

**SAVOIE (73)**

2022-2023





**Référents : Commission Sportive du CD73 :**

Eric Le Louet : elelouet@yahoo.fr

Anthony Masset : masset73@gmail.com

*Liste des abréviations utilisées :*

*CF : Critérium Fédéral*

*CS : Commission Sportive*

*CD73 : Comité Départemental 73*

**I- Généralités**

**Article 1 - Conditions de participation**

Le Critérium Fédéral est réservé aux joueurs licenciés à la FFTT, qui doivent prouver leur licenciation « Compétition » et la possession d'un certificat médical en cours de validité.

Ils peuvent être amenés à prouver leur identité à la demande du Juge-Arbitre.

Si ces conditions ne sont pas respectées, l’accès à la compétition leur sera refusé.

**Article 2 - Inscription**

 2.1 Pour les joueurs évoluant en National ou Régional, respecter les dates d’inscription fixées par l’échelon Fédéral et Régional.

 2.2 Pour les joueurs évoluant en Départemental, les inscriptions seront closes à **J-4 jours**

(ex: le mercredi à minuit si la compétition a lieu le dimanche).

Les nouvelles inscriptions, ou réinscriptions en cas d’éliminations, seront possibles à chaque tour.

 2.3 Les inscriptions se font uniquement sur le site de la fédération [www.fftt.com](http://www.fftt.com) (dans l'espace «Mon Club») directement par les responsables des clubs. Elles sont valables pour tous les tours restant à jouer. Il n’est pas possible d’annuler une inscription sous SPID. En cas d’abandon, il faut prévenir la Commission Sportive du CD73.

 2.4 Les communications avec le responsable de la compétition se font uniquement par courriels adressés à La Commission Sportive du CD73 et feront foi en cas de litiges (absence ou oubli sur la liste par exemple).

 2.5 Intégration des féminines : Si le nombre de participantes à l’échelon Départemental est insuffisant, les féminines pourront être intégrées dans les tableaux masculins en fonction de leur catégorie d’âge et des critères de qualification ci-dessous.

A l’issue de chaque tour, les meilleures féminines accèderont à l’échelon féminin supérieur en fonction des places offertes et si elles le souhaitent.

Elles n’interfèrent pas dans le classement masculin pour la montée à l’échelon supérieur.

**Article 3 - Qualification**

3.1 Qualification des joueurs dans les différentes divisions, pour chaque catégorie (de Benjamins à Seniors).

**Pour le 1er TOUR :**

* Les joueurs sont qualifiés suivant une note combinée (qui prend en compte leurs points CF de la saison précédente et leur classement licence de début de phase).
* En cas d’égalité, avantage au joueur ayant le meilleur classement CF, si l’égalité persiste avantage au meilleur classement licence, si l’égalité persiste tirage au sort.

**Restrictions :**

* Les premiers de chaque groupe de 16 joueurs, lors de la dernière journée de la saison précédente, sont obligatoirement qualifiés en division supérieure (sauf s’ils changent de catégorie ou intégration de joueurs sans points CF) pour le 1er tour de la saison suivante.
* Le nombre de joueurs sans points CF est limité à 3 par tableau de 16 dans toutes les divisions, sauf pour la plus basse.

 **Pour tous les tours suivants :**

* Les joueurs sont qualifiés en fonction des résultats du tour précédent.
* En cas d’égalité ils sont départagés suivant leur classement CF du tour précédent.
* S’il y a de nouveaux inscrits (avec ou sans points CF) ils pourront être intégrés dans les différentes divisions en fonction de leur note combinée, déterminée comme pour le premier tour, et d’une analyse de la note combinée avec celle du premier non descendant.

3.2 Une liste exhaustive des tableaux sera diffusée le lundi de la semaine de la compétition, aux fins de vérification par les clubs. En cas d’oubli ou d’erreur, la responsabilité des clubs sera engagée.

3.3 La liste définitive sera diffusée au Juge-Arbitre et disponible sur le site le jeudi précédant la compétition, et aucune inscription sur place ne sera possible, même en cas de tableau incomplet.

**II- Déroulement sportif**

Article 1 - Généralités

Dès leur arrivée au gymnase et avant toute chose, les joueurs et joueuses doivent **obligatoirement** venir se faire pointer à la table du Juge-Arbitre.

Article 2 - Nombre de tours et décompte des points

Le Critérium Fédéral se déroule **en 4 tours** dans toutes les catégories.

A chaque tour, les participants marquent des points en fonction de la place obtenue;

les résultats servent à qualifier les meilleurs pour le Championnat de France Seniors et Jeunes.

Pour plus d’informations, se référer aux règlements fédéraux.

Article 3 - Composition des tableaux

3.1 Règle générale :

Les tableaux des différentes catégories seront constitués par le Juge-Arbitre désigné, sur la base des listes envoyées par la Commission Sportive suite aux retours des Clubs au plus tard le jeudi précédent le tour de CF (nouvelles inscriptions, absences…).

Dans l’optique de faire jouer un maximum de matchs, la formule de la compétition pourra être adaptée si cela est jugé nécessaire par le Juge-Arbitre désigné sur l’épreuve.

3.2 Pour les tableaux de toutes les catégories :

3.2.1- Division complète :

On considèrera une division complète lorsqu’elle sera composée de 16 joueurs

4 poules de 4 joueurs suivies d’un tableau de 16 OK/KO à classement Intégral

(barrages 2ème/3ème ??? – à voir)

3.2.2 - Divisions inférieures et/ou incomplètes :

Suivant le nombre de joueurs inscrits, application des règles suivantes pour la formule de la compétition

* 1 à 4 : Intégration à la division supérieure dans des poules de 5 (les 5èmes de poule ne disputent pas le tableau final et prennent la dernière place dans le classement).
* 5 à 7 : Création d’une poule unique sans tableau ensuite.
* 8 à 10 : Création de poules de 4 ou 5 joueurs puis un tableau classement intégral de 8 joueurs.
* 11 : Création d’une poule de 5 et d’une de 6 avec classement intégral sans tableau ensuite.
* 12 à 16 : Création de 4 poules de 3 ou 4 joueurs puis tableau classement intégral de 16 joueurs maxi.
* Si supérieur à 16 joueurs : Création d’une nouvelle division; la division précédente reste à 16 joueurs et les joueurs excédentaires sont placés dans une nouvelle division en appliquant les mêmes règles que ci-dessus.

Article 4 - Placement des joueurs dans les poules

Les joueurs qualifiés, pour une division, seront placés dans les poules en tenant compte du nombre de points licence officiel, selon la méthode dite du « serpent intégral ».

Dans la mesure du possible, on évitera de faire se rencontrer, dans une même poule, 2 joueurs d’un même club. Si tel est le cas, le 1er match de la poule devra **obligatoirement** opposer ces 2 joueurs.

Article 5 - Déroulement des parties

Toutes les parties des poules et des tableaux se joueront au meilleur des 5 manches.

Article 6 - Matériel et tenue

- Les balles agrées seront fournies par les compétiteurs.

- La tenue sera conforme aux règles de notre sport.

Article 7 - Catégories

Les catégories Benjamins à Seniors seront en compétition, avec uniquement les catégories suivantes

***\* 19 ans, et plus***

***\* moins de 19 ans (J1, J2, J3, J4)***

***\* moins de 15 ans (C1, C2)***

***\* moins de 13 ans (M1, M2)***

***\* moins de 11 ans (P, B1, B2)***

Article 8 - Arbitrage

Après son dernier match, chaque joueur et joueuse doit impérativement rester à disposition du Juge-Arbitre pour arbitrer une partie (quelque soit la catégorie) avant de pouvoir partir.

Le non-respect de cette règle entraîne les sanctions suivantes :

- 1ere infraction : rétrogradation à la dernière place de la division et descente automatique.

- 2ème infraction : exclusion du critérium fédéral pour la saison en cours.

Article 9 - Retard et abandon

Voir règlement fédéral.

Article 10 - Gestion des Litiges et Évènements remontés

Dans le cas où d’éventuels problèmes ou litiges n’auraient pas été résolus par le Juge-Arbitre le jour de la compétition, il sera demandé à ce dernier de le signaler dans son rapport à la Commission Sportive du CD73 au plus tard 48h après la date de la compétition. Il en est de même pour d’éventuelles réclamations de la part des clubs.

La Commission Sportive CD73 est la seule compétente pour juger ces litiges, après avoir reçu et analysé les faits. Elle se réservera le droit d’appliquer des sanctions sportives et/ou financières en cas de faits graves avérés ou répétitifs (exclusion du CF, amendes,).

**III- Montées en divisions supérieures**

Article 1 - Qualification

Chaque tour est qualificatif pour le tour suivant.

Article 2 - Montées en régionale

 2.1 - Pour le tour 1 messieurs et dames, le 1er du tour 4 de D1 l'année précédente est qualifié pour l'échelon régional (s'il reste dans la même catégorie d’âge).

 2.2 - Pour les autres tours messieurs et dames, un quota de montants est fixé par la Ligue AURA, en fonction du nombre d’inscrits de chaque comité.

🡪 Pour le Comité de Savoie, le nombre de montées en Régionale 1 est fixé à 1 par catégorie pour la saison 2022-2023.



Article 3 - Montées entre divisions départementales

 3.1 - De D2 vers D1 : les 3 premiers montent en Départemental 1.

 3.2 - Pour les autres divisions vers divisions supérieures :

 - 3.2.1) les 3 premiers de chaque tableau de 16, dans le cas où celui-ci est organisé.

 - 3.2.2) le 1er de chaque poule dans le cas où il n'y a pas de tableau.

 - 3.2.3) pour un tableau de 8 joueurs, les 2 premiers du tableau seront montants.

**IV- Forfaits**

Article 1 - Forfaits excusés

* 1. - Un joueur ne sera excusé, que si le Comité est prévenu de son absence par courriel reçu au plus tard le mercredi jusqu'à 24:00 (heure du mail faisant foi) précédant la compétition (fiche des absents à renvoyer par les clubs).

1.2 - Les seules adresses valides pour les envois de courriels sont celles de La CS CD73 c'est-à-dire : (elelouet@yahoo.fr et masset73@gmail.com)

1.3 - Passé ce délai, tout forfait ne sera considéré excusé que dûment justifié avec documents fournis sous 48 heures après la date de la compétition (certificat médical ou autre).

1.4 - En conséquence d’un forfait excusé sur la compétition, le joueur forfait aura comme classement CF la dernière place de sa division pour le tour suivant.

Article 2 - Forfaits non excusés

 2.1 - Un joueur ne prévenant pas de son absence sera déclassé, et s’il veut réintégrer la compétition, il devra demander à son club de le réinscrire au CF pour les tours restants, en s’acquittant financièrement d’une nouvelle inscription. Il sera considéré comme un nouvel inscrit sans points CF.

 2.2 - Les points de la compétition antérieurs à l’exclusion seront annulés.

 2.3 - Pour le dernier tour :

 - 2.3.1) Une pénalité financière sera appliquée selon les modalités prévues.

 - 2.3.2) Si le joueur s’engage à cette compétition l’année suivante, il descendra d’une division par rapport à la division à laquelle il a droit avec ses points (coefficient) sur la compétition.